

les foyers désunis et le mauvais exemple des parents à la maison.

En ce qui me concerne j'ai dit que j'étais en faveur de l'abolition. J'ai aussi trouvé que des personnes avaient dit certaines choses très sages. J'ai parlé des Églises il y a un instant. Une des déclarations des plus intéressantes, des plus sensées et des plus émouvantes a été faite par la Conférence catholique canadienne sur le sujet de la peine capitale et j'aimerais citer une déclaration du révérend W. E. Power, président de la Conférence catholique canadienne dans une lettre du 26 janvier 1973. Je cite une partie de cette déclaration pour sa profondeur et sa gravité:

La question de la peine de mort à notre avis ne devrait pas être axée sur le fait que le meurtrier reconnu coupable, si endurci qu'il soit, «mérite» de mourir. Le problème est le suivant: les Canadiens devraient-ils en tant que collectivité essayer de mettre un frein à l'escalade de la violence en s'abstenant de toute violence même en tant que moyen de dissuasion?

Je saute un paragraphe, et je continue:

Il se pose également la question statistique et pragmatique de savoir si la peine de mort a vraiment un effet préventif. Nous n'entrerons pas dans ce débat. La question n'est pas de savoir si la peine de mort est un moyen de dissuasion effectif, mais de savoir si son action préventive est absolument nécessaire pour maintenir l'ordre et la loi aujourd'hui au Canada. A moins que vous ne soyez convaincus que c'est bien le cas alors nous croyons que la balance devrait pencher en faveur de la suspension. En outre, selon nous, on n'a pas justifié le maintien de la peine de mort.

● (1520)

Nous espérons qu'au cours d'une deuxième prolongation possible, les comités étudieront à fond toutes les ramifications de ce problème compliqué et publieront leurs rapports en dehors d'une période précise. Signalons la nécessité d'étudier les répercussions du crime avec violence sur les familles du criminel et de la victime.

J'aimerais également que des études soient faites sur les répercussions du crime avec violence sur les collectivités, les enfants et les adultes qui regardent la télévision et écoutent les tribunes téléphoniques parce que, selon moi, la description détaillée de ces crimes horribles, haineux et sanglants dont nous avons été témoins au Canada au cours des derniers mois, n'a rien fait pour contribuer à détendre l'atmosphère de violence qui s'accroît de façon si effrayante actuellement.

A mon sens, il appartient à un député de donner l'exemple et de voter selon ce qu'il croit être juste. A cet égard, j'aimerais exprimer toute ma gratitude au député d'Ottawa-Ouest (M. Reilly), qui a déclaré de façon tout à fait péremptoire dans un article du *Saturday Night* publié cette année qu'il croyait, indépendamment de la pensée de ses commettants ou de ce qu'une majorité pouvait penser, qu'il est contraire au rôle d'un député de voter ou d'appuyer quelque chose qu'il croit être mauvais. J'ai écrit en ce sens à un grand nombre de mes commettants.

Quel avantage serait-ce pour un commettant d'avoir un député qui se lèverait sur cette question et voterait contre ses propres convictions? Comment pourriez-vous encore compter que ce député fasse quelque chose d'honnête s'il est assez fourbe pour voter contre ses convictions simplement parce qu'il se trouve un groupe imposant dans sa circonscription électorale qui le désire? Il ne faut sûrement pas que nous ayons ici des députés qui soient prêts à voter contre leurs convictions parce qu'ils croient que cette façon d'agir leur sera utile dans leur propre circonscription. Quelle doctrine étrange! Assurément, les membres de l'association du comté et les commettants ont choisi des hommes et des femmes qu'ils jugent honnêtes, intelligents et compétents, des personnes qui se renseigne-

ront et voteront en conséquence. Nous sommes plus en mesure de nous renseigner que nos commettants. Ils comptent certes que nous saurons nous mettre au courant, exercer notre propre jugement et, à la lumière de ce jugement, que nous nous prononcerons courageusement et dirons ce que nous croyons être la vérité sans nous soucier si le commettant apprendra ce que nous avons dit et comment nous avons voté au Parlement. La pire insulte qu'un député peut faire subir à ses commettants et la plus grande indignité c'est, à mon avis, d'esquiver un vote. Je ne crois pas que nous devrions agir ainsi.

Nous entendons au Canada des plaidoyers émanant des deux côtés de la Chambre en faveur de la direction à imprimer à l'égard de certaines questions importantes et, sur cette question, je crois, les Canadiens doivent pouvoir compter que les députés donneront le ton. Ils ont le droit de compter sur l'opinion la plus éclairée dont nous sommes capables, même si elle diffère de ce qu'elle était il y a quelques années. Les députés peuvent bien avoir changé d'idée entre-temps. Je trouve qu'il est admirable de se raviser à la suite de nouveaux faits, de nouvelles preuves ou parce que l'on a atteint une plus grande maturité. Je serais heureuse si, à la lumière de nouvelles preuves ou à la suite d'une plus grande maturité, le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) pouvait revenir à sa position d'autrefois. J'aurais ainsi la preuve qu'il peut apprendre et changer d'avis à la lumière de nouveaux faits qu'ont apportés des corps intermédiaires qui ont fait sentir leur poids à la suite de l'étude de la question.

D'après mes connaissances, la peine de mort est mauvaise et je ne voterai certainement pas pour son retour. Si j'en avais l'occasion, je voterais pour son abolition complète. Si ce choix ne m'est pas offert et que je dois choisir l'abolition, moyennant certaines restrictions qui pourront découler des modifications apportées au stade de l'étude en comité, je suis prête dans une certaine mesure à voter pour l'abolition de la peine de mort par étapes. Je veux voir cette peine abolie et j'aimerais que la tendance en ce sens se continue. Ma déclaration faite, je serai très fière de me présenter à mes commettants, à titre de femme honnête, pour leur faire part de ce que j'ai dit et de ce que j'ai fait.

Des voix: Bravo!

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, au sujet de la peine capitale, j'aimerais signaler au compte rendu les vues de mes mandants et, en même temps, exprimer certaines vues personnelles concernant la mesure législative dont la Chambre est saisie.

Il est bien regrettable que le gouvernement ait fait preuve de si peu de sincérité dans sa façon d'aborder ce sujet important et tellement grave. La Chambre a été saisie de cette mesure il y a quatre mois. A cette époque, le gouvernement a indiqué qu'il s'agissait d'une affaire prioritaire qu'il fallait traiter sans tarder. D'abord, il a été évident que le gouvernement ne la considérait pas du tout comme prioritaire et que sa seule raison de la présenter au début de la présente session était de gagner du temps. Le gouvernement n'avait aucune idée de ce qu'il allait faire concernant les problèmes majeurs auxquels le Canada devait faire face, et au lieu d'en venir aux prises avec ces problèmes majeurs, à savoir l'inflation et le chômage, pour lesquels il n'avait aucune solution, il a patagé sans but et présenté le bill sur la peine capitale en vue de gagner du temps. Quand cela a arrangé le gouvernement, le débat que l'on disait être d'une si grande importance a soudainement été interrompu pour quelques mois. Nous en sommes